

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2019

COMMUNE DE PAUDEX

ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

Bureaux

Espace Delamuraz
Route de la Bordinette 5
Case postale 40 – 1094 Paudex
021 791 12 12

syndic@paudex.ch
greffe@paudex.ch
www.paudex.ch

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Greffe municipal, administration générale, service du personnel

M^{me} Elisabeth Jordan, secrétaire municipale rempl.
021 791 12 12

greffe@paudex.ch

Service technique

M^{me} Emmanuelle Courvoisier-Leite,
secrétaire municipale adjointe
021 791 12 58

emmanuelle.courvoisier@paudex.ch

M. Hervé Nicola, technicien
021 791 12 58

herve.nicola@paudex.ch

Contrôle des habitants, bureau des étrangers, registre civique, documents d'identité, naturalisations

M. Alexis Messerli,
secrétaire et préposé au Contrôle des habitants
021 791 12 12

alexis.messerli@paudex.ch
controle.habitants@paudex.ch

Bourse communale

M. Olivier Deprez, boursier
021 791 12 35

bourse@paudex.ch

Manifestations, locations de salles

M^{me} Christine Theytaz, secrétaire
021 791 12 12

christine.theytaz@paudex.ch

Intendance

M. Willy Kettel, intendant
078 860 20 01

intendance@paudex.ch

Voirie

M. Pascal Bessat, 079 818 76 04
M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65
M. Ludovic Terry, 079 200 09 36

voirie@paudex.ch

URGENCES

POLICE 117

FEU 118

AMBULANCE 144

POISON 145

CENTRALE DES MÉDECINS

DE GARDE 0848 133 133

En cas d'urgence uniquement pour une intervention sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez contacter le service de piquet en appelant la Police Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

SERVICES UTILES

Accueil familial de jour de Pully-Paudex-Belmont-Lutry

021 721 31 68
Permanence: mardi,
de 13 h 30 à 15 h 30

Agence d'assurances sociales (AAS)

Avenue de Villardin 2
Case postale 111
1009 Pully
021 557 83 95
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30
Mardi matin: fermé
Vendredi: fermeture à 16 h

Centre médico-social CMS Pully-Paudex-Belmont

Aide et soins à domicile
Avenue de Lavaux 63
1009 Pully
021 721 24 44
Du lundi au vendredi, de 8 h
à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Centre social régional de l'Est lausannois-Oron-Lavaux CSR

Avenue de Villardin 2
1009 Pully
021 557 84 00

Collège de Paudex

Route de la Bordinette 5
Salle des maîtres
021 791 13 01

Contrôle des champignons

www.vapko.ch

Direction de l'École primaire et secondaire

Collège Arnold-Reymond
1009 Pully
021 577 97 97

École maternelle de l'entraide familiale

Inscription: Marine Frey
Route de la Bordinette 12
078 771 39 01

Entraide familiale Pully-Paudex-Belmont

www.aef.ppb.ch

Etat civil de l'Est vaudois

Rue du Simplon 18
1800 Vevey
021 557 07 07

Fondation de l'enfance et de la jeunesse Pully-Paudex

Accueil collectif (nurséries, garderies, UAPE et APEMS)
Chemin de la Clergère 16
1009 Pully
021 721 31 67
Inscriptions au 021 721 31 94
Mardi, de 10 h à 12 h
et de 13 h à 15 h

Garderie Les Petits Pas

Route de la Bordinette 9
et route du Simplon 9
021 791 00 54
Inscriptions: mardi matin
et mercredi après-midi

Gendarmerie cantonale

Route du Lac 7
021 557 18 21
Horaires du guichet:
mardi, de 7 h 30 à 12 h
jeudi, de 13 h à 17 h

Justice de paix du district Oron-Lavaux

Rue Davel 9
1096 Cully
021 557 82 55

Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois

Rue Caroline 11bis
Case postale 7064
1002 Lausanne
021 316 23 11

Office régional de placement (ORP)

Avenue C.-F.-Ramuz 43
1009 Pully
021 557 19 10

Office des poursuites Oron-Lavaux

Avenue C.-F.-Ramuz 73A
1009 Pully
021 557 83 10

Paroisse catholique

Curé modérateur
Modeste Kisambu-Muteba
Cure catholique
Route de Lavaux 17
1095 Lutry
021 791 25 49

Paroisse protestante

Secrétariat paroissial
Avenue du Prieuré 2B
1009 Pully
021 728 04 65
Pasteur
David Freymond
021 331 56 73

Police Sécurité Est lausannois

Rue de la Poste 9
1009 Pully
021 721 33 11

Préfecture du district de Lavaux-Oron

Rue du Temple 17
1096 Cully
021 316 07 10

Protection civile

Avenue du Prieuré 1
1009 Pully
021 721 33 41

Ramonage officiel

Stéphane Flückiger
Chemin du Théâtre 1A
1077 Servion
079 964 67 06

Registre foncier

www.rf.vd.ch

Romande Energie Commerce SA

0848 802 900
info@romande-energie.ch
www.romande-energie.ch

Service bénévole Pully-Paudex-Belmont-Lutry

021 728 12 13
Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h

Service de la sécurité civile et militaire

021 316 51 00

Service du feu du SDIS Ouest-Lavaux

Urgence 118
www.sdis-ouest-lavaux.ch

Services industriels, service de piquet eau et électricité

021 791 12 35
(pendant les heures de bureau)
021 721 33 11
(en dehors des heures de bureau et jours fériés)

Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) L'Escale

Route de la Bordinette 12
021 791 20 40

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2019

AGENDA

VIDE-GRENIER
4 mai 2019
Place de la Fontaine
Organisé
par l'ACADP

VENTE DE VIN
27 mai 2019

FÊTE À PAUDEX
28 juin 2019

FÊTE DU 1^{ER} AOÛT
Port de Paudex
Dès 19h

**THÉS DANSANTS
POUR LES AÎNÉS**
Foyer de la Maison Pulliérane
Rue de la Poste 1, 1009 Pully
**LES JEUDIS 31 JANVIER, 28 FÉVRIER,
28 MARS, 25 AVRIL, 9 MAI
ET 6 JUIN 2019, DE 14 H À 17 H**
Organisés par Pro Senectute

GESTION DES DÉCHETS

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique les mardi et vendredi avant 8h, sauf les jours fériés. Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

IMPORTANT: tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60 cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.

PAPIERS – CARTONS

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 8h au bord de la voie publique le jour de la collecte. Pour les privés qui n'ont pas de conteneurs, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 8h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries. Le ramassage est organisé deux fois par mois aux dates suivantes: **les vendredis 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars, 5 et 26 avril, 10 et 24 mai, 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet.**

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous:

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:
Perraudettaz à Pully: mardi et vendredi de 9h à 13h, mercredi et jeudi de 15h à 19h et samedi de 8h à 15h.
Malley à Lausanne: lundi à vendredi de 8h à 19h et samedi de 8h à 17h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, sur appel, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 50.– pour au maximum cinq objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³). Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Metraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.

DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

Il est par ailleurs possible de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux, organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex, les premiers samedis de mai et d'octobre.

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs plastiques adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m³), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs biodégradables sont autorisés (par exemple en amidon de maïs).

AUTRES DÉCHETS

Alu, fer blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**